



Fédéré Flash

C'est vous qui le dites

Sommaire
Numéro 127
Avril 2014



Myriam Gabriel, directrice du Centre PMS de Bruxelles Sud, nous parle du Conseil Supérieur des Centres PMS dont elle a repris la présidence en octobre dernier.

Le Conseil supérieur des Centres PMS, c'est quoi ? Qui le compose ? Quelles sont ses fonctions ?

C'est un organe institué décrétalement (15/02/2008). Les mandats le sont pour une durée de 4 ans.

Le Conseil, dans sa composition actuelle, prendra fin au cours de l'année scolaire 2015-2016. Il est composé de 22 membres effectifs, les trois réseaux y sont représentés de manière égalitaire : 12 membres du personnel PMS (les trois disciplines et les directions sont présentes), les pouvoirs organisateurs (SeGEC/FCPL – CPEONS – FWB), un représentant de chaque organisation syndicale (CSC – FGTEB – CGSLB), un représentant des deux organisations de parents (UFAPEC – FAPEO), un représentant du Cabinet et un représentant de l'Administration.

En son sein sont désignés un président, un vice-président et un secrétaire. Il remplit deux missions essentielles :

- ✓ répondre à des demandes d'avis sur des sujets transmis par la Ministre.
- ✓ prendre des initiatives et émettre des avis sur des sujets qui préoccupent les Centres PMS.

Quels sont ses défis ?

L'un des enjeux majeurs est de faire connaître le Conseil Supérieur à tous les niveaux des Centres PMS et autour des Centres : mobiliser agents et directeurs, les inviter à accepter un mandat au Conseil ou à s'engager au sein des groupes de travail, à s'intéresser à ses travaux.

Le Conseil Supérieur peut en effet mandater des groupes de travail qui traitent de sujets qui l'interpellent. Chaque groupe reçoit un cahier des charges. La présidence ou un des membres du groupe de travail est amené, régulièrement, à faire l'état des lieux de l'avancement du travail du

C'est vous qui le dites -
pages 1 et 2

Vie collective - page 2
et 3

Juridiquement vôtre -
page 3

Entre vous et moi -
page 4

Des nouvelles en bref -
page 4

Agenda - page 5

Pensée Film du mois -
page 5



groupe en réunion plénière.

Par exemple, tous les 3 ans, le Conseil mandate un groupe de travail pour organiser un Congrès résidentiel des directions en inter-réseaux. Il traite des préoccupations actuelles des directions et des Centres PMS. Notez déjà que le prochain congrès des directions aura lieu à Spa en mars 2015.

Quelle est l'actualité du Conseil Supérieur ?

Récemment, le Conseil Supérieur a rendu un Avis quant à l'inscription de la forme d'enseignement spécialisé sur les attestations originales.

Un autre Avis récent traite de la manière de communiquer les protocoles justificatifs d'entrée en enseignement spécialisé à l'équipe éducative.

Ceux-ci concernaient à la fois le Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé et le Conseil Supérieur des Centres PMS qui travaillent donc conjointement pour ce type de dossier.

L'Avis n° 37 fixant les balises sur le secret professionnel, remplaçant l'Avis n° 13, devrait être approuvé prochainement. Les avis du Conseil Supérieur sont disponibles sur le site enseignement.be.

Récemment, la Ministre a demandé que des membres du Conseil puissent porter un regard PMS sur la brochure *Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement*, rédigée par le Cabinet.

Le Conseil Supérieur de Centres PMS est composé d'agents de terrain. En quoi est-ce une ressource? En quoi est-ce une difficulté ?

La majorité des personnes mandatée au sein du Conseil sont des membres du personnel PMS. Ils sont 12 : 3 assistants sociaux, 3 infirmières, 3 psychologues et 3 directions. C'est une grande force, étant donné que ce sont eux qui font le « métier PMS », ce sont les acteurs du quotidien. Lorsque des groupes de travail sont mis en place, il est important que

des acteurs de terrain s'y engagent aussi.

Pour le moment la difficulté vient du fait qu'une grande partie des membres sont jeunes et nouveaux; il y a donc une grande prudence de ces jeunes et nouveaux membres vis-à-vis de plus anciens et chevronnés.

Une des autres grandes forces du Conseil Supérieur c'est évidemment son travail en inter-réseaux.

Certes les avis qu'il rend ne sont que des avis, mais les syndicats, les associations de parents et le Cabinet y étant associés, les avis rendus par le Conseil Supérieur permettent à la Ministre de traduire ceux-ci en dispositions concrètes, tous les membres s'étant mis d'accord sur l'avis rendu.

Vous occupez la Présidence depuis peu. Néanmoins, avez-vous relevé des éléments qu'il faudrait selon vous modifier, renforcer, aménager afin d'améliorer le fonctionnement de ce Conseil Supérieur ?

Je souhaiterais qu'il y ait davantage de prise de parole. La vice-présidente et moi-même aimerions aussi amener les membres à travailler davantage en séance, à limiter l'externalisation des questions et le nombre de groupes de travail afin que les questions puissent être traitées et les décisions adoptées plus rapidement.

Un dernier mot ?

Lorsque les avis sont publiés, des commentaires peuvent être transmis au Conseil Supérieur qui relaye l'information au groupe de travail concerné. Tous les courriers, entrant et sortant, sont traités et notés aux procès verbaux des réunions.

Que les agents qui le souhaitent n'hésitent donc pas à nous soumettre leurs commentaires.

Propos recueillis par Hélène Genevrois

La vie collective

Les rendez-vous de la vie collective

Fondamentalement actualisé, le nouveau modèle de vie collective au sein de la FCPL s'est remis en route ce 19 décembre 2013.

Et dans les divers groupes (nouvellement) constitués, le travail a été d'emblée pris à bras le corps. Déjà il trouve à se concrétiser au travers de plusieurs démarches qui vous sont proposées dans le courant de ce 3^e trimestre. Faisons le point !

24 avril 2014

De 9 heures 30 à 12 heures, l'équipe SoDéMo vous donne rendez-vous ... dans votre Centre PMS. Une première en matière d'organisation.

Via trois étapes « **se documenter** », « **débattre** » et « **communiquer** » SoDéMo vous propose d'aborder en équipe (ou à plusieurs Centres PMS réunis) la question du « social en crise ».

Des supports, un « pas à pas » d'animation vous seront tout prochainement proposés.

20 mai 2014

A Ciney, les membres de la Commission Permanente En-

seignement Fondamental (CPEF) organisent une journée, ouverte à tout agent PMS, centrée sur « **pratiques PMS et programmes pédagogiques actualisés dans le fondamental** ».

La matinée se fera en compagnie de coordinateurs pédagogiques. L'après-midi, des travaux en ateliers seront centrés sur les pratiques PMS dans l'enseignement fondamental.

L'invitation sera adressée d'ici peu via les Directions.

23 mai 2014

L'équipe du COF (conseil scientifique du CFPL) vous donne rendez-vous toute la journée à Louvain-la-Neuve pour « **Une journée de Conseil de classe particulière** ». Il y sera question, via des conférences, des échanges, des prises de parole, du conseil de classe **et** du Centre PMS. Quelque 200 personnes pourront être accueillies, principalement des agents PMS accompagnés d'enseignants. Le programme définitif et les formulaires d'inscriptions vous arriveront bientôt.

13 juin 2014

A Ciney, les membres de la Commission Permanente Enseignement Secondaire (CPES) convient tout agent PMS à une journée de travail ayant pour objet la nouvelle réforme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire. La matinée sera informative à ce propos, alors

que l'après-midi mettra les pratiques PMS au centre des échanges. La démarche s'annonce constructive. L'invitation à cette réunion vous parviendra prochainement via les Directions.

PMS-CEFA : un nouvel « Espace Thématique »

La Commission permanente Enseignement secondaire s'est déjà réunie à plusieurs reprises. Rapidement elle a convenu que les réunions de l'ancienne Commission PMS-CEFA devaient trouver à se poursuivre – compte tenu de leur qualité et de leur nécessité pour les équipes qui travaillent dans l'alternance – au sein de la nouvelle vie collective de la FCPL.

Ainsi, la Commission permanente Enseignement secondaire mandate et soutient la mise en place d'un « Espace thématique – PMS – CEFA »

Le mandat confié à cet « Espace thématique PMS-CEFA

» est aussi évident que fondamental : permettre aux agents PMS qui travaillent en CEFA de se rencontrer, d'échanger quant à leurs pratiques et à propos de tout sujet qui concerne l'alternance et le travail PMS qui s'y réalise.

Ce mandat confirme en fait les anciennes « bonnes pratiques » de la Commission PMS-CEFA qui, via les animations provinciales successives était parvenue à consacrer ses matinées à des temps d'échanges sur des actions/pratiques PMS originales et novatrices et à acheminer ses après-midis d'informations, de réflexions, de partages autour de l'alternance et des implications PMS en la matière

La mise en route de cet « Espace thématique PMS-CEFA » nécessite la prise en charge de celui-ci par une équipe d'animation. Après les Hennuyers, les Liégeois, les Bruxellois, ... qui accepte de (RE)prendre du service ?

Merci de contacter le secrétariat général de la FCPL à ce propos.



Juridiquement vôtre

Circulaire n°4746 du 25/02/2014 – Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du

travail des personnels de l'enseignement

Cette nouvelle circulaire (que vous retrouverez [en suivant ce lien](#)) reprend toutes les informations utiles concernant les accidents du travail. Les procédures en lien avec les accidents du travail (demande d'assistance psychologique ou juridique,...) sont également évoquées dans ce référentiel. Elle tient également compte des modifications apportées à la matière. A ce titre, il s'agit dorénavant d'utiliser le nouveau formulaire de certificat médical d'**absence due à un accident du travail ou sur le chemin du travail** (en annexe de la circulaire). De plus, les certificats à remettre à MEDEX (l'organisme en charge du contrôle des absences dues à un **accident du travail**) doivent dorénavant être envoyés à l'adresse suivante :

MEDEX - Certificats Médicaux
Place Victor Horta 40, bte 50
1060 Bruxelles

Circulaire n°4772 du 12/03/2014 : Congé de maternité et autres congés liés à la parentalité

La circulaire que vous retrouverez [sur le site Gallilex](#) aborde les différents congés dont peuvent bénéficier les futurs parents. L'objectif est d'informer les membres du personnel de l'ensemble des dispositions relatives à ces congés. En plus du congé de maternité et du congé de paternité, la circulaire évoque entre autres le mécanisme de protection de la travailleuse enceinte ainsi que les autres congés liés à la parentalité (congé parental, interruption de carrière dans le cadre du congé parental, congé de circonstance, ...).

Elections 2014 : Je vote : Mode d'emploi

Comme vous le savez, les élections fédérale, régionale et européenne auront lieu le 25 mai prochain. Il s'agit pour les citoyens belges (âgés d'au moins 18 ans) d'élire leurs représentants aux niveaux fédéral et régional ainsi que leurs députés européens. Pour de nombreux élèves, il s'agira des premières élections auxquelles ils participeront en tant qu'électeur. A cette occasion, un manuel d'information à destination des jeunes ayant pour but d'expliquer le fonctionnement des élections et le contexte institutionnel belge (Etat fédéral, Communautés et Régions, communes et provinces) et européen a été publié (vous le retrouverez [ici](#)).

Cet outil pédagogique tend à permettre aux jeunes électeurs de disposer d'informations claires et précises pour poser des choix personnels au moment de voter. En tant que professionnels de l'éducation, cet outil de sensibilisation vous permettra le cas échéant de contribuer à la préparation citoyenne des élèves.

Coin lecture

Le Guide des Hautes écoles 2014-2015, édité par le CEDIEP, sortira mi-avril.

Dans cette 18^e édition, quelques nouveautés : une rubrique FAQ, une table des matières relookée facilitant la recherche, des cadres « saviez-vous que... » contenant des informations complémentaires, un résumé des grands changements imposés par le décret « paysage ». La clé USB disparaît au profit de notre site internet, www.cediep.be, qui accueillera désormais son contenu. Si vous désirez vous le procurer au prix de 25€, contactez le Cediep au 02/649.14.18 ou par e-mail à info@cediep.be.





Entre vous et moi

Quand il est question d'orientation ... il est parfois question d'urgence.

L'orientation scolaire et professionnelle responsabilise les Centres PMS depuis leur création. Le Décret de 2006 confirme cette responsabilité dans sa section VII (L'information et l'orientation scolaire et professionnelle) dont on constatera qu'elle est la section la plus développée parmi les 8 du susdit Décret. Dans un travail mené en Commission Enseignement secondaire (CES) de la FCPL il a été confirmé qu'un processus d'orientation bien compris s'élabore dans un travail commun « Enseignants » et « Equipes PMS ». Chacun y ayant des responsabilités partagées ou spécifiques. La récente note d'orientation sur l'orientation de la FCPL (voir [ici](#)) confirme et balise cette co-responsabilité.

A la fois dans le contexte actuel de la campagne électorale mais aussi dans les solutions à mettre en place pour rencontrer l'échec scolaire (notamment au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire), l'orientation est régulièrement convoquée, mise en avant, davantage instituée.

En Centre PMS, nous savons combien cette question d'orientation est importante parce qu'elle contribue, pour les élèves, à donner du sens à leur scolarité, parce qu'elle peut les éclairer dans le choix de leur parcours scolaire.

Nous savons également que cette orientation bien comprise s'inscrit dans un processus positif, qui s'élabore petit à petit et ne se résume pas à de l'information ni à l'identification d'un métier (où il y a de l'emploi !) et partant, à l'adéquation de sa scolarité. Que tout au long de la scolarité obligatoire ce processus doit conduire à maîtriser les choix et à les poser en connaissance de cause.

Fameux défi. Lourde responsabilité.

L'orientation crée également des appétits. Autant via le privé qu'au travers d'autres secteurs publics que celui de l'Enseignement, nous constatons que l'orientation devient plus qu'une préoccupation: elle s'affiche en tant que démarche dans laquelle «d'autres» veulent absolument s'investir.

Depuis longtemps les équipes PMS ont compris l'intérêt à travailler en réseau, à conjuguer leur action avec l'apport de ressources extérieures.

La question n'est pas là.

C'est dans le concept même de l'orientation bien comprise que les problèmes se posent.

Peut-on accepter une orientation adéquationniste, celle qui lie d'entrée de jeu emplois disponibles (??) et parcours scolaires ? Peut-on accepter une orientation qui ignore les aspirations de l'individu et se cantonne dans la massification facile de l'information ? Peut-on accepter une orientation speedée, subie, assénée qui ne se donne pas le temps et l'espace nécessaires ?

Peut-on accepter une orientation qui n'autorise pas les tâtonnements, l'essai, l'erreur mais qui presse tout un chacun de choisir vite et « bien ».

Il nous faut, comme responsables dans le champ de l'éducation, être très attentifs à ces démarches et nouvelles politiques qui risquent fort de simplifier à outrance la question de l'orientation et, à terme, de nous en déposséder.

Face à cela c'est la capacité des Centres PMS à réaffirmer leurs responsabilités, leurs compétences, qu'il convient de dire, d'écrire ... de communiquer : du marketing social en complément serait bien nécessaire.

Il y a urgence en la matière si l'on ne veut pas que demain, déjà, l'orientation scolaire et professionnelle perde gravement de sa qualité.

Paul Maurissen
Secrétaire général adjoint

Des nouvelles en bref



De la Commission au Comité

Depuis 2010, une Commission d'Éthique existe au sein de la FCPL.

L'actualisation de la vie collective a créé deux Commissions permanentes, une pour l'Enseignement Fondamental, l'autre pour l'Enseignement secondaire. Autour de ces deux Commissions permanentes, les Assemblées, les groupes de travail et autres Espaces thématiques constituent les autres maillons de cette vie collective revisitée.

Nommer la Commission d'Éthique « Groupe de travail d'Éthique » n'était pas un choix des plus heureux, d'autant plus qu'en terme de « groupe de travail », cette Commission d'Éthique dispose de sa spécificité propre.

Dès maintenant les équipes des Centres PMS libres disposeront d'un Comité d'Éthique qui reprend toutes les fonctions et modalités de fonctionnement de la Commission d'Éthique.

4 Vous pouvez contacter ce Comité d'Éthique soit via le Secrétariat général de la FCPL, soit via la nouvelle

adresse électronique : comite.ethique.cpms@gmail.com

A propos de ce Comité d'éthique, un courrier plus complet, davantage explicatif sera très prochainement transmis dans les Centres PMS via les Directions. Merci d'en partager les informations en réunion d'équipe.

Mal-traite émoi

Toute personne qui, par son travail, est amenée à s'occuper d'enfants porte une responsabilité personnelle sur la prévention et la détection de la maltraitance.

Etre confronté à une telle situation peut provoquer beaucoup d'émotion et paralyser la pensée. Dans ce cas, que faire ? Que dire ? Quelle attitude adopter ?

Ce manuel, accompagné d'un DVD, offre aux professionnels du monde de l'enseignement des balises et des repères afin d'identifier des situations de maltraitance infantile et d'y réagir de manière adaptée.

Paru aux éditions Edipro. Pour plus d'informations : www.edipro.info.



L'agenda de avril et mai 2014

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
31 Formation 31	1 Conseil Supérieur des Centres PMS	2	3 Formation 17	4
Du 7 au 21 avril inclus - Vacances de Pâques				
21 Lundi de Pâques	22	23 COF	24 Matinée de réflexion SoDéMo Formation 18	25 Commission d'Ethique Formation 20 CPEF
28 Formation 7	29 Formation 7	30 Formation 18 - Dédoublément	1 Fête du Travail	2
5	6 COF Conseil Supéroeir des Centres PMS	7 APO	8 ACD Formation 19	9
12	13 ARP	14	15 Formation 19	16 Formation 6
19 Comité d'Ethique	20 Bureau FCPL Journée CPEF à Ciney	21 CA et AG du CFPL	22 SoDéMo Formation 19	23 Journée Conseil de Classe à Louvain-la-Neuve
26	27 CPEF	28	29 Ascension	30



La pensée Le film du mois

«Bienveillant sans être naïf, tendre et réaliste, ce documentaire est superbe. Le regard de la réalisatrice sur le monde de l'adolescence, le sens de la pédagogie et l'intégration est subtil, touchant et authentique, sans pour autant idéaliser la situation de ces jeunes élèves. Je ne suis moi-même pas très « documentaire », mais c'est

le meilleur film que j'ai vu récemment au cinéma et je le conseille à tous, petits et grands sans distinction !»
par idd88

Pour en savoir plus cliquer [ici](#)



Il nous a quittés

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès d'Yves Sprumont survenu ce 21 mars dernier. Yves Sprumont fut l'un des fondateurs des centres PMS libres de Namur et directeur du Centre I de Namur pendant de nombreuses années. Selon ses volontés, les funérailles ont eu lieu dans la

plus stricte intimité. Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances. Que celles et ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.